

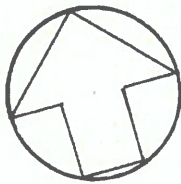
Commune de SARS LA BUISSIÈRE PLAN

d'une parcelle en nature de bâtiment rural reprise sous dénomination "Lot 1"
et teinte en vert au plan, cadastrée Section B porte du n° 344 h d'une
contenance de 67 ca 39 dma
d'une parcelle en nature de bâtiment rural reprise sous dénomination de "Lot 2"
et teinte en rose au plan, cadastrée Section B porte du n° 344 h d'une
contenance de 01 are 33 ca 09 dma

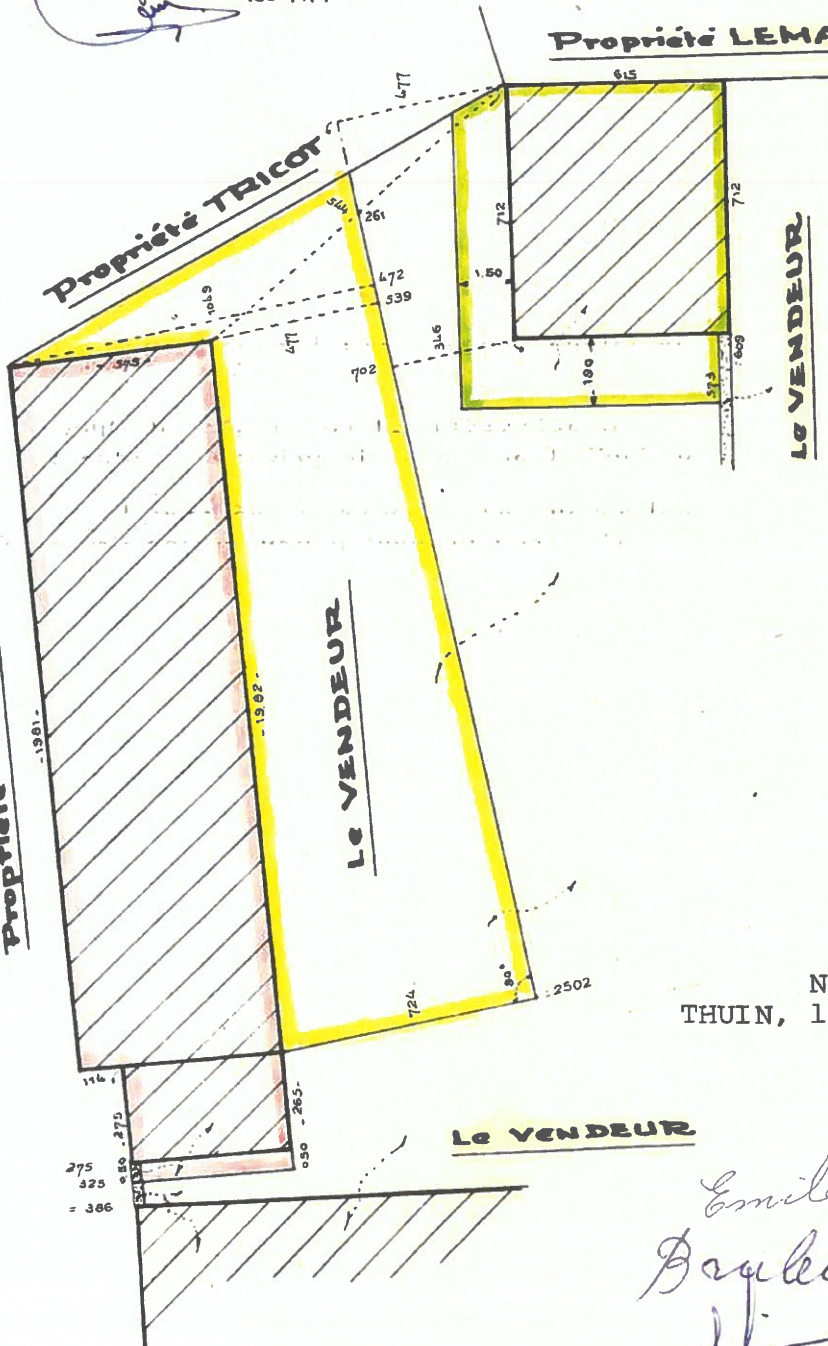
Levé et dressé, le 28/02/1970

Le Géomètre Expert

ROQUAIN S



Propriété TRICOT



LE VENDEUR

Enregistré au rôle des ventes renvoi à Thuis

le 15 mars 1970 vol. 97 fol. 80 case 24

Rég. Cent cinq-ans francs

150

LE RECEVEUR, HEURION

NE VARIETUR
THUIN, le 14 avril 1970

Emile Brulet
Brulet Lucien
Hle

OBLIGATIONS ET SERVITUDES

L'acquéreur du lot 2 est tenu d'écouler ses eaux de pluie sur sa propre parcelle.
Une servitude de passage est créée au profit du lot 2 telle que figurée sous
teinte jaune du plan. Il y sera toutefois interdit d'y stationner avec des
véhicules. L'aménagement de cette servitude incombera à l'acquéreur.
L'acquéreur du lot 1, vu la topographie des lieux, étant tenu d'écouler ses
eaux de pluie et usées sur le bien du vendeur, devra réaliser cette
évacuation par voie souterraine jusqu'au collecteur et selon un tracé
rectiligne qui deviendra servitude. Cet aménagement pourra néanmoins
se faire au moment où l'acquéreur du lot 2 aménagera la servitude citée plus haut.

Echelle : 1/200

1. The purpose of this document is to provide information regarding the status of the project and the progress of the work.

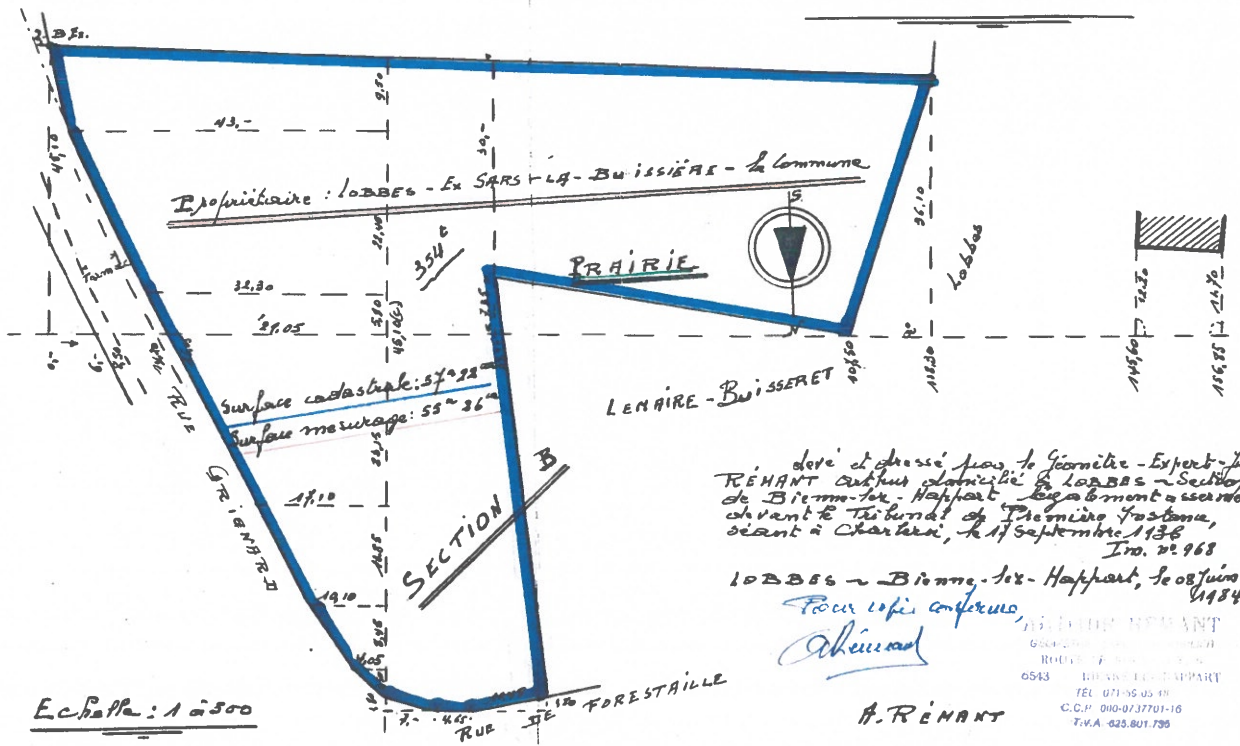


2. The information provided in this document is for informational purposes only and should not be used for any other purpose.

3. The document is classified as SECRET and should be handled accordingly.

COMMUNE DE LOBBES
SECTION: SARS-LA-BUISSIÈRE

PLAN d'une parcelle de terrain, en nature
de prairie, cadastrée Section D, n° 354^e
pour une surface cadastrale totale de
51^m 23^{cm} et une surface de mesurage de
55^m 26^{cm}



deve d'acharier pour le Gournier-Expert-pas.
RENANT Arthur domicilié à Longbas - Section
de Biemme - Haptant également à escompte
devant le Tribunal de Première Instance,
siégeant à Charleville, le 17 septembre 1938
Inv. n° 968

102266 ~ Bienne-le-Happart, 1208 juins
1984

Poor lips confirmed,
Abhimad

65433000 100% COTTON
 ROUTE 17 NEW BRUNSWICK
 6543 DEANE LEONAPART
 TEL 071-5535 48
 C.C.P. 010-0737701-16
 T.V.A. 625.801.755

A. REMANT

84/102

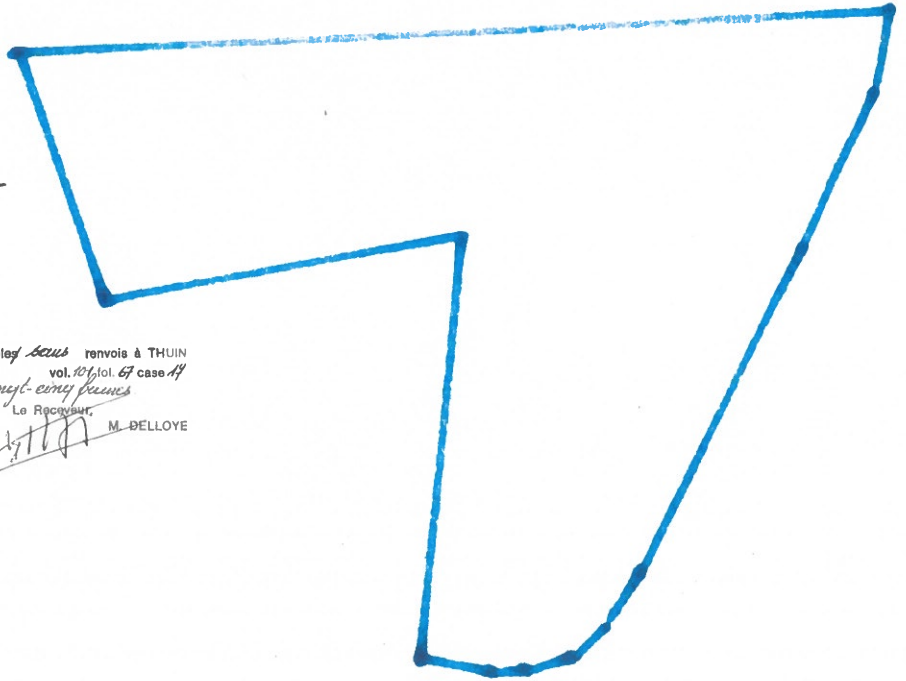
Amis et amis de la Venerable par les
parties de la Nature.



Verma
Plumier *T. B.*

Wing
Plumier

Jacques Allard



Enregistré *len* *1015* sous renvoi à THUIN
le 15 juin 1935 vol. 101 fol. 67 case 14
Reçu: *deux cent vingt-cinq francs*
- 115 - Le Receveur,

[Signature] M. DELLOYE

